



Administration communale  
WINCRANGE

# AVIS

*Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a accordé l'autorisation suivante :*

- *n° 1/2023/0469/145 du 23 janvier 2024, accordée à la SA Proximus Luxembourg pour*
  - o *la modification d'un site d'installations radioélectriques à Lentzweiler, n° cad. 966/3223, section BD de Doennange et Deiffelt*

*Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du tribunal administratif, appel contre l'autorisation susdite.*

*Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.*

Wintrange, le 31.01.2024

Le bourgmestre,



Lucien Meyers